



Ordonnance de télécom CRTC 2007-303

Ottawa, le 16 août 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Rogers Cable Communications Inc./ 9163-7918 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de CoopTel)	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-R22-200710352	le 16 juillet 2007
Rogers Cable Communications Inc./ Vancouver Telephone Company Ltd.	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-R22-200710419	le 17 juillet 2007
TelNet Communications	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-T27-200710310	le 16 juillet 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>